|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 27** | **Document C22/61-F** |
| **18 février 2022** |
| **Original: anglais** |
| Rapport du Secrétaire général |
| RAPPORTS DU CCI SUR LES QUESTIONS CONCERNANT L'ENSEMBLE DU SYSTèME DES NATIONS UNIES POUR 2020-2021 ET RECOMMANDATIONS à L'INTENTION DES CHEFS DE SECRéTARIAT ET DES ORGANES DéLIBéRANTS |

|  |
| --- |
| RésuméLe présent document porte sur le reste des rapports du Corps commun d'inspection issus du programme de travail pour 2020 ainsi que les rapports issus du programme de travail pour 2021 qui ont été publiés cette année, selon la liste figurant au Tableau 1.La série complète des recommandations et des liens vers les rapports correspondants, ainsi que les observations du Conseil des chefs de secrétariat (quand il en existe) et du Secrétariat de l'UIT, sont présentées au Tableau 2.Le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines, ayant examiné le Document [**CWG-FHR-**](https://www.itu.int/md/S22-CWGFHR15-C-0002/en)**15/2** intitulé "Rapports du CCI sur les questions concernant l'ensemble du système des Nations Unies pour 2020-2021 et recommandations à l'intention des chefs de Secrétariat et des organes délibérants" à sa 15ème réunion (11-12 janvier 2022), a noté que le document ne soulevait pas d'objections et a demandé que les incidences financières éventuelles soient ajoutées à un document actualisé à présenter au Conseil pour examen et approbation.Le présent document a été actualisé en y incorporant les renseignements complémentaires demandés par le GTC-FHR au sujet de la pertinence et des incidences éventuelles sur les ressources financières et humaines.Suite à donnerLe Conseil est invité **à prendre note** du taux général d'acceptation et d'application des recommandations figurant dans les rapports du CCI concernant l'ensemble du système des Nations Unies adressés à l'UIT et **à approuver** les recommandations adressées aux organes délibérants, telles que présentées au Tableau 2.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[Rapports du CCI pour 2019-2020](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0006/en) |

**RAPPORTS DU CCI CONCERNANT L'ENSEMBLE DU SYSTèME DES NATIONS UNIES POUR 2020-2021**

**ACCEPTATION ET ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS**

**Tableau 1**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| NUMÉRO DU RAPPORT | TITRE DU RAPPORT | COORDONNATEUR DE L'UIT |
| JIU/REP/2021/3 | [La cybersécurité dans les entités du système des Nations Unies](#cyber) | M. Anders Norsker (SG/SI) et M. Preetam Maloor (SG/SPM) |
| JIU/REP/2021/2 | [Examen de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral dans l'application du Programme d'action de Vienne](#landlocked) | M. Cosmas Zavazava (BDT) |
| JIU/REP/2020/8 | [Examen de l'intégration des considérations de durabilité environnementale dans les entités des Nations Unies](#enviornment) | Mme Robin Zuercher (SPD/SG) |
| JIU/REP/2020/7 | [Les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies: préparer leur arrivée](#blockchain) | M. Martin Adolph (TSB) |

**Tableau 2**

|  |
| --- |
| JIU/REP/2021/3 [La cybersécurité dans les entités du système des Nations Unies](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2021_3_english.pdf) Coordonnateurs de l'UIT: Anders Norsker et Preetam Maloor[Points saillants de l'examen](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2021_3_review_highlights_0.pdf) |
| **Recommandation** | **Acceptation de la recommandation** | **État d'avancement de l'application** | **Observations du CCS PAS ENCORE DISPONIBLES****Observations de l'UIT sur la pertinence et les incidences (éventuelles) sur les ressources financières et humaines****ci-dessous** |
| **Chefs de secrétariat** | **Organes délibérants/directeurs** | Acceptée  | Non acceptée | Non pertinente | Nécessite un examen plus approfondi  | En attente  | En cours | Appliquée |  |
| **Recommandation 1:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient établir, à titre prioritaire et au plus tard en 2022, un rapport complet sur leur cadre de cybersécurité et le présenter à leurs organes délibérants et directeurs respectifs dès que possible, en y rendant compte des éléments contribuant à une meilleure cyberrésilience examinés dans le rapport. | **X** |  |  |  | **X** |  |  | Dans le plan de travail à compter de 2022. |
| **Recommandation 2:** Les organes délibérants et les directeurs des entités des Nations Unies devraient examiner les rapports établis par les chefs de secrétariat sur les éléments contribuant à une meilleure cyberrésilience et présenter des orientations stratégiques sur les améliorations supplémentaires à réaliser dans leurs organisations respectives, selon qu'il convient. | **X** |  |  |  | **X** |  |  | Dans le plan de travail pour 2022-2023 et dans le projet de SFP 2024‑2027, mais l'application complète est subordonnée à l'approbation par le Conseil des éléments suivants:1) **Continuité des activités – Gestion de l'information** (C20/53, CWG-FHR 12/3, C21/49‑E, CWG‑FHR‑15/10, C20/15).2) **Gestion des actifs numériques et cadre de conformité** à inclure dans le cadre de responsabilisation actualisé de l'UIT (CWG‑FHR‑15/5, JIU/ML/2021/1, vérification juricomptable de PwC). |

|  |
| --- |
| JIU/REP/2021/2 [Examen de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral dans l'application du Programme d'action de Vienne](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2021_2_english.pdf)Coordonnateur de l'UIT: Cosmas Zavazava[Points saillants de l'examen](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/review_highlights_and_complementary_paper_jiu_rep_2021_2.pdf) |
| **Recommandation** | **Acceptation de la recommandation** | **État d'avancement de l'application** | **Observations du CCS PAS ENCORE DISPONIBLES****Observations de l'UIT sur la pertinence et les incidences (éventuelles) sur les ressources financières et humaines****ci-dessous** |
| **Chefs de secrétariat** | **Organes délibérants/directeurs** | Acceptée | Non acceptée | Non pertinente | Nécessite un examen plus approfondi | En attente  | En cours | Appliquée |  |
| **Recommandation 1:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient désigner d'ici à la fin de 2022, si cela n'a pas encore été fait, un point de contact de l'entité pour les pays en développement sans littoral, investi d'un mandat clair, élaboré en consultation avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et définissant son rôle et ses responsabilités en matière d'appui à l'application du programme d'action pour les pays en développement sans littoral. | **X** |  |  |  |  |  | **X** | Aucune autre ressource budgétaire ou humaine n'est nécessaire, étant donné que ces travaux sont intégrés dans les travaux sur les priorités thématiques en cours, conformément aux pratiques de gestion axée sur les résultats. |
| **Recommandation 3:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient élaborer, d'ici à la fin de 2022, un cadre de résultats clair pour l'appui aux pays en développement sans littoral, précisant notamment les liens entre les résultats à atteindre, la stratégie à suivre, les principaux produits à fournir et les activités de base à mener. | **X** |  |  |  |  |  | **X** | Aucune autre ressource budgétaire ou humaine n'est nécessaire, étant donné que ces travaux sont intégrés dans les travaux sur les priorités thématiques en cours, conformément aux pratiques de gestion axée sur les résultats. La prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) approchant, il en sera tenu compte dans le Plan d'action et dans les autres résultats de la CMDT. |
| **Recommandation 7:** Les organes délibérants et les organes directeurs des entités des Nations Unies devraient publier des directives, s'ils ne l'ont pas déjà fait, d'ici à la fin de 2022, pour que leur entité prenne en compte systématiquement les priorités du programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral qui intéressent les travaux relevant de son mandat et faire en sorte qu'elle rende compte périodiquement de l'application du programme. | **X** |  |  |  |  |  | **X** | Aucune autre ressource budgétaire ou humaine n'est nécessaire, étant donné que ces travaux sont déjà intégrés dans les travaux sur les priorités thématiques en cours, conformément aux pratiques de gestion axée sur les résultats. Des rapports seront fournis par le Bureau du Haut‑Représentant pour les PDSL, par l'intermédiaire du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications, à la CMDT et à la Conférence de plénipotentiaires, y compris sur l'application des résolutions pertinentes. |
| JIU/REP/2020/8 [Examen de l'intégration des considérations de durabilité environnementale dans les entités des Nations Unies](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2020_8_english.pdf)Coordonnatrice de l'UIT: Robin Zuercher[[Points saillants de l'examen](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2021_3_review_highlights_0.pdf)](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/review_highlights_jiu_rep_2020_8.pdf) |
| **Recommandation** | **Acceptation de la recommandation** | **État d'avancement de l'application** | [**Observations du CCS**](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/a_76_286_add.1_english.pdf)**Observations de l'UIT sur la pertinence et les incidences (éventuelles) sur les ressources financières et humaines****ci-dessous** |
| **Chefs de secrétariat**  | **Organes délibérants/directeurs** | Acceptée  | Non acceptée | Non pertinente | Nécessite un examen plus approfondi | En attente  | En cours | Appliquée |  |
| **Recommandation 1:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient élaborer d'ici à la fin de 2022 une politique de durabilité environnementale qui s'appliquerait aux fonctions de gestion interne de l'ensemble de leurs entités. | **X** |  |  |  |  |  | **X** | Appliquée (C20/INF/5) – Aucune incidence sur les ressources financières ou humaines. |
| **Recommandation 2:** Les organes délibérants ou directeurs des entités des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient charger d'ici à la fin de 2022 les chefs de secrétariat d'intégrer les considérations de durabilité environnementale dans la gestion de leurs entités et leur demander de rendre compte de l'action menée en ce sens dans le rapport annuel sur l'activité de l'entité. | **X** |  |  |  |  |  | **X** | Appliquée (C21/68) – Aucune incidence sur les ressources financières ou humaines.S'adresse aux organes délibérants et directeurs. |
| **Recommandation 3:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient, d'ici à la fin de 2022, affecter des ressources suffisantes, inscrites dans des plans budgétaires spécifiques, notamment grâce à une optimisation de l'utilisation des ressources disponibles, à l'intégration de la durabilité environnementale dans leurs entités respectives, et faire rapport à ce sujet à leurs organes délibérants et directeurs à compter de 2023. | **X** |  |  |  |  | **X** |  | Pertinente – Aucune incidence sur les ressources financières ou humaines. |
| **Recommandation 4:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient charger d'ici à la fin de 2022 les services des achats de prendre des dispositions visant spécifiquement à intégrer les considérations de durabilité environnementale dans les politiques, procédures, manuels et directives relatifs aux achats, notamment, s'il y a lieu, par l'intermédiaire des mécanismes interentités pertinents. | **X** |  |  |  |  | **X** |  | Pertinente – Aucune incidence sur les ressources financières ou humaines. |
| **Recommandation 5:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient veiller d'ici à la fin de 2022 à ce que toutes les procédures de recrutement et de sélection, ainsi que les systèmes d'évaluation de la performance des fonctionnaires, prennent en considération la compréhension de la durabilité environnementale et les comportements qui y sont associés en leur conférant un poids suffisant, et faire rapport à ce sujet à leurs organes délibérants et directeurs à compter de 2023. | **X** |  |  |  |  | **X** |  | Pertinente – Aucune incidence sur les ressources financières ou humaines. |
| **Recommandation 6:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient renforcer d'ici à la fin de 2022, avec le concours du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des mécanismes des équipes de pays des Nations Unies, la coordination entre le siège et les implantations hors siège, ainsi qu'entre ces dernières, lorsqu'ils mettent en place des mesures visant à réduire l'incidence des présences sur le terrain sur l'environnement, et faire rapport à ce sujet à leurs organes délibérants et organes directeurs à compter de 2023. | **X** |  |  |  | **X** |  |  | Partiellement pertinente. Étant donné que les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT ne sont pas gérés par l'UIT, cette dernière n'a pas d'influence sur les sources d'électricité et de chauffage, ou sur les réfrigérants utilisés pour la climatisation. Des activités sont prévues dans le cadre du budget actuel pour évaluer et, si nécessaire, améliorer les pratiques de travail (par exemple, le recyclage, la consommation de papier). |
| **Recommandation 7:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient rendre d'ici à la fin de 2022 l'ensemble des conférences, manifestations et réunions organisés par leurs entités respectives économes en papier, en ne mettant des documents imprimés à disposition qu'à la suite d'une demande officielle et après avoir mis en place des mesures adéquates de recouvrement des coûts assorties d'une tarification différenciée selon les groupes de clients concernés − comme les représentants officiels, les membres d'établissements de recherche, les autres participants à des conférences et les étudiants − et faire rapport à ce sujet à leurs organes délibérants et directeurs à compter de 2023. | **X** |  |  |  |  |  | **X** | Pertinente (à l'exception des mesures de recouvrement des coûts adaptées) – Aucune incidence sur les ressources financières ou humaines.Si l'UIT s'efforce d'être une organisation sans papier, un problème majeur concernant les manifestations entièrement sans papier est lié à l'interprétation, car la qualité du service pourrait en pâtir. Une approche conjointe des entités des Nations Unies serait la bienvenue afin de collaborer avec l'AIIC (Association internationale des interprètes de conférence) en vue de trouver des solutions économes en papier/sans papier pour les services d'interprétation. |
| **Recommandation 8:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait devraient demander d'ici à la fin de 2022 aux services chargés d'organiser les conférences, réunions et autres manifestations de bien vouloir élaborer une politique tendant à intégrer des dispositions relatives aux considérations de durabilité environnementale dans les politiques, procédures, manuels et directives, en ayant recours, s'il y a lieu, à des mécanismes interentités pertinents. | **X** |  |  |  |  |  | **X** | Pertinente – Aucune incidence sur les ressources financières et humaines. |
| **Recommandation 9:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient veiller d'ici à la fin de 2022 à ce que les services des technologies de l'information et des communications veillent à respecter, dans leurs actions et projets, les obligations découlant des considérations de durabilité environnementale, notamment en garantissant un niveau d'émissions de gaz à effet de serre compatible avec l'Accord de Paris adopté par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. | **X** |  |  |  |  | **X** |  | Pertinente, sera appliquée dans les limites du budget existant.L'UIT a proposé d'aider d'autres entités à mettre en œuvre cette recommandation, par exemple en utilisant les normes et bonnes pratiques de l'UIT (par exemple, les Recommandations UIT‑T L.1470, L.1304, L.1310, etc.), ainsi qu'en travaillant avec l'unité ONU durable et/ou REACT pour élaborer des lignes directrices et des politiques sur les achats d'équipements TIC afin d'aider les organismes des Nations Unies à intégrer des considérations d'écoefficacité dans les activités liées aux achats, de la planification et l'achat à l'élimination, en passant par l'utilisation et la maintenance.Les objectifs fixés par le Programme Connect 2030 de l'UIT pourraient aussi être intégrés dans les lignes directrices de l'ONU, parallèlement à l'Accord de Paris. |
| **Recommandation 10:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient d'ici à la fin de 2022 mettre à disposition en ligne l'ensemble des documents, publications, brochures, communications et outils promotionnels officiels, par exemple à l'aide d'applications de conférence en ligne ou d'autres moyens informatiques, et faire rapport à ce sujet à leurs organes délibérants et directeurs à compter de 2023. | **X** |  |  |  |  | **X** |  | Pertinente – Aucune incidence sur les ressources financières ou humaines. Déjà en place pour tous les documents, à l'exception du Manuel à l'usage des services mobile maritime et mobile maritime par satellite, qui doit être présenté physiquement (CD ou manuel imprimé) aux inspecteurs dans les ports. |
| JIU/REP/2020/7 [Les applications de la chaîne de blocs dans le système des Nations Unies: préparer leur arrivée](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2020_7_english.pdf)Coordonnateur de l'UIT: Martin Adolph[[Points saillants de l'examen](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_rep_2021_3_review_highlights_0.pdf)](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/review_highlights_jiu_rep_2020_7.pdf) |
| **Recommandation** | **Acceptation de la recommandation** | **État d'avancement de l'application** | [**Observations du CCS**](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/a_76_325_add.1_english.pdf)**Observations de l'UIT sur la pertinence et les incidences (éventuelles) sur les ressources financières et humaines****ci-dessous** |
| **Chefs de secrétariat**  | **Organes délibérants/directeurs** | Acceptée  | Non acceptée | Non pertinente | Nécessite un examen plus approfondi | En attente  | En cours | Appliquée |  |
| **Recommandation 1:** Les organes directeurs des entités des Nations Unies devraient veiller à ce que, lorsqu'il y a lieu, l'utilisation des applications de la chaîne de blocs soit intégrée, avec d'autres technologies numériques, dans les stratégies et politiques d'innovation adoptées par leurs entités. | **X** |  |  |  | **X** |  |  | Pertinente, mais non prioritaire – Aucune incidence supplémentaire sur les ressources financières et humaines. |
| **Recommandation 2:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient s'assurer que l'examen des cas d'utilisation possibles de la chaîne de blocs sera fondé sur des évaluations des risques du projet, notamment en ce qui concerne les politiques et règlements institutionnels régissant les privilèges et immunités, la protection des données, la confidentialité, la cybersécurité, l'intégrité du système et la réputation. | **X** |  |  |  | **X** |  |  | Pertinente, mais non prioritaire – Aucune incidence supplémentaire sur les ressources financières et humaines. |
| **Recommandation 3:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies, s'ils ne l'ont pas encore fait, devraient approuver les Principes pour le développement numérique d'ici à la fin de 2022, première étape en vue d'assurer une compréhension commune générale de la transformation numérique au niveau institutionnel, y compris de l'utilisation éventuelle des chaînes de blocs. | **X** |  |  |  | **X** |  |  | Pertinente, mais non prioritaire – Aucune incidence supplémentaire sur les ressources financières et humaines. |
| **Recommandation 4:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies devraient veiller à ce que toute décision relative à l'utilisation de la chaîne de blocs soit fondée sur une analyse appropriée des avantages et inconvénients et sur la détermination de la solution la mieux adaptée, à l'aide d'une matrice de décision (telle que celle décrite dans le présent rapport, compte tenu des améliorations ou adaptations pouvant y être apportées). | **X** |  |  |  | **X** |  |  | Pertinente, mais non prioritaire – Aucune incidence supplémentaire sur les ressources financières et humaines. |
| **Recommandation 5:** Le Secrétaire général, agissant en consultation avec les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies et avec l'appui de l'Union internationale des télécommunications, devrait confier, d'ici à la fin de 2021, à un(e) représentant(e) de l'ONU chargé(e) des technologies numériques et des questions connexes la tâche de suivre l'élaboration des normes d'interopérabilité des chaînes de blocs et des projets open source axés sur l'interopérabilité des chaînes de blocs, dans le cadre d'un examen global des incidences de la technologie sur les politiques, et de travailler avec toutes les entités en conséquence. | À titre d'information uniquement. Cette Recommandation s'adresse au Secrétaire général de l'ONU. | L'UIT propose son appui en vue de la mise en œuvre de cette recommandation. L'UIT attend avec intérêt de collaborer avec le/la représentant(e) de l'ONU chargé(e) des technologies numériques en ce qui concerne les efforts liés à l'interopérabilité des chaînes de blocs. |
| **Recommandation 6:** Les organes directeurs des entités des Nations Unies devraient encourager les États membres à collaborer avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international dans ses travaux préliminaires et préparatoires sur les questions juridiques qui ont trait à la chaîne de blocs dans le contexte plus large de l'économie numérique et du commerce numérique, y compris sur le règlement des différends, qui visent à réduire l'insécurité juridique dans ce domaine. | **X** |  |  |  | **X** |  |  | Pertinente, mais non prioritaire – Aucune incidence supplémentaire sur les ressources financières et humaines. |
| **Recommandation 7:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui ont élaboré des applications de la chaîne de blocs devraient suivre, chaque fois que c'est possible − conformément à l'appel à la création de biens publics numériques que le Secrétaire général a lancé dans sa feuille de route pour la coopération numérique − les principes open source lorsqu'ils développent des logiciels, et mettre le code source à la disposition des autres entités des Nations Unies. | **X** |  |  |  | **X** |  |  | Pertinente, mais non prioritaire – Aucune incidence supplémentaire sur les ressources financières et humaines. |
| **Recommandation 8:** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies, agissant dans le cadre des mécanismes de coordination pertinents et avec l'appui du Centre international de calcul des Nations Unies, devraient envisager l'adoption d'un cadre de gouvernance interinstitutions non contraignant pour la technologie de la chaîne de blocs à l'usage des entités intéressées, afin de garantir la cohérence et l'homogénéité des approches mises en œuvre dans l'ensemble du système d'ici à la fin de 2022, notamment dans les projets susceptibles de concerner plusieurs entités. | **X** |  |  |  | **X** |  |  | Pertinente, mais non prioritaire – Aucune incidence supplémentaire sur les ressources financières et humaines. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_